



## DECLARATIONS & AVIS DE FO

### CSE Central du 22 septembre 2021 D'ALSTOM TRANSPORT SA

#### Déclaration & avis de FO sur la situation économique et financière d'Alstom Transport SA

Le rapport de l'expert du CSEC donne une vision assez précise de la situation économique et financière d'Alstom et d'Alstom Transport SA. Il relève notamment :

- Que le rachat de Bombardier Transportation impacte fortement les finances du groupe ce qui impacte forcément ATSA ;
- Que ce rachat augmente les risques et, est un pari important ;
- Que les investissements sont en retrait ;

FO rappelle que l'ensemble des organisations syndicales ont jugé, dès le départ, le rachat de Bombardier Transportation, tel qu'il était présenté, risqué socialement et financièrement.

Le rapport relève aussi un niveau global de prise de commande correct avec toutefois des situations disparates d'un site à un autre.

Cependant la situation financière d'une entreprise s'appréhende aussi vis-à-vis de la stratégie, notamment long terme, de celle-ci : Stratégie dont nous attendons toujours les détails vis-à-vis de l'intégration de Bombardier.

Compte tenu de cela FO prends acte de la situation actuelle et s'abstiendra tout en rappelant que les salariés ne doivent pas subir, tant sur les salaires que sur les conditions de travail, des erreurs d'appréciations de la situation de Bombardier avant le rachat.

#### Consultation sur les orientations stratégiques d'Alstom Transport SA :

La stratégie présentée, qui est celle du groupe, impacte négativement l'entreprise ATSA. Notamment les délocalisations d'activités de production et d'ingénierie fragilisent les centres d'excellence basés en France et donc les sites français.

Rappelons que la Direction a affiché, dans un document destiné aux actionnaires, l'objectif de réaliser 60% de l'ingénierie dans les pays à bas coût de main-d'œuvre.

Cette stratégie favorise la mise en concurrence déloyale des sites français avec d'autres sites du groupe, ce qui, non seulement ne règle pas les problèmes de charges français, mais les amplifient.

#### **Nota :**

En aparté de cette déclaration FO a, une nouvelle fois, demander d'avoir plus d'information sur la stratégie liée à l'intégration de Bombardier (synergies, devenir des sites, etc...) : La Direction Générale reste très vague sur le sujet...

#### FLEX-OFFICE

Nous avons constaté que sur nombre d'établissements, la direction avance vers la mise en place du flex office, sans que les CSE, ni le CSEC n'aient été consultés au préalable. Par exemple, une enquête avec questionnaire a été faite sur le site de La Rochelle, des casiers de consigne ont été mis en place sur le bâtiment Kappa à Saint-Ouen en août, un flex office sauvage est pratiqué dans les services sur le site de Villeurbanne, la direction semblant avoir renoncé à récupérer le 4<sup>ème</sup> étage du bâtiment Epsilon, etc.

Le flex office est clairement une dégradation des conditions de travail des salariés. Des répercussions graves en termes de souffrance au travail ont été constatées dans les entreprises qui l'ont déjà pratiqué.

A Saint-Ouen, la direction lie l'octroi de 3 jours de TAD à la mise en place d'une organisation du travail « hybride », c'est-à-dire remettant en cause la règle du bureau fixe attribué pour chaque salarié.

Or, l'accord groupe sur le TAD ne mentionne aucune contrepartie au TAD en termes de flex-office, ni dans les critères d'éligibilité, ni ailleurs dans le texte de l'accord.

A l'inverse, l'accord sur le TAD garantit la réversibilité pour chaque salarié. La mise en place du flex-office remettrait en cause cette garantie, dans la mesure où il pourrait manquer de postes de travail pour mettre en œuvre cette réversibilité.

FO revendique le maintien d'un bureau fixe attribué pour chaque salarié, qu'il soit Alstom ou prestataire.

FO rappelle à la Direction qu'en tout état de cause, elle ne peut commencer à mettre en œuvre le flex-office ou tout autre organisation des postes de travail similaire sans consulter préalablement les IRP.